

**Service instructeur**  
Développement Economique,  
Enseignement Supérieur et Tourisme

N° 2e/25-07

**Service consulté**  
DIF  
DJU

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION**

**Zones d'activités et bâtiment-relais**

Résumé : *Dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation, il est proposé d'affecter aux opérations décrites en annexe un soutien départemental maximum de 160 000 € HT au titre du soutien aux bâtiments-relais et de 115 985 € à l'aide à l'équipement des zones d'activités intercommunales.*

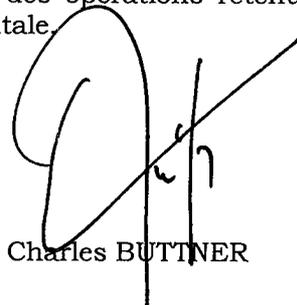
Lors de la séance des 14 et 15 décembre 2006 du Conseil Général (rapport n° 2007/I - 2è/02), relative au budget primitif 2007 du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme, une Autorisation de Paiements de 5 400 000 € a été inscrite dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation au titre de l'aide aux bâtiments-relais et à l'équipement des zones d'activités intercommunales.

Dans ce cadre, l'Assemblée Départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes d'interventions qui seraient transmises au Département. Ces demandes ont été au préalable soumises à l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du Conseil Général.

La Communauté de Communes du Pays de Rouffach, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, le Syndicat Intercommunal de Guebwiller-Issenheim-Soultz ainsi que l'entreprise VISSAL ont formulé des demandes de soutien départemental pour des actions relevant du FDAI.

Vous trouverez ci-joint une fiche descriptive détaillée des opérations retenues, en faveur desquelles je vous propose d'attribuer l'aide départementale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**FDAI**  
**Soutien aux zones d'activités**  
**Zone d'Activités Intercommunale du Pays de Rouffach**  
**Equipement**

Bénéficiaire : Communauté de Communes du Pays de Rouffach  
4 rue de Bâle  
68250 ROUFFACH

Lors de l'élaboration de sa charte intercommunale de développement, la Communauté de Communes du Pays de Rouffach a souhaité soutenir la dynamique économique en proposant de nouvelles possibilités d'implantation aux entreprises. Dans ce cadre, la zone d'activités de ROUFFACH et celle de HATTSTATT ont été déclarées d'intérêt communautaire.

Afin d'amorcer la réalisation de la zone de Rouffach reconnue comme équipement structurant dans le Schéma Directeur du secteur de Guebwiller, des terrains ont été acquis par la Communauté de Communes du Pays de Rouffach.

Afin de conforter et de diversifier le tissu économique en facilitant l'accueil de nouvelles entreprises, la Communauté de Communes du Pays de Rouffach a acquis des terrains d'une superficie de 588 ares dans la partie intercommunale de la zone de Rouffach.

Le budget prévisionnel des travaux s'établit à 559 713,56 € H.T.

Le coût des dépenses éligibles au Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation (FDAI) est évalué à 418 982,47 € H.T et décomposé comme suit :

- voirie	131 947,00 €
- assainissement	196 217,50 €
- adduction d'eau potable	47 405,00 €
- acte d'engagement du marché public de travaux	25 967,50 €
- acte d'engagement sécurité	15 479,57 €
- insertions de presse	1 965,90 €
Total	418 982,47 €

Le plan de financement prévoit les aides suivantes pour la première phase d'aménagement de la ZAID :

- Région Alsace	60 000,00 €
- Dotation de Développement Rural	100 000,00 €
- Ville de Rouffach	62 555,17 €
- Communauté de Communes du Pays de Rouffach	337 158,39 €
Total	559 713,56 €

.../...

Des travaux relatifs aux réseaux secs sont également prévus pour un montant de 106 918 € mais sont inéligibles au FDAI.

Cette opération est éligible au titre du FDAI et le montant de l'aide départementale, calculé à partir des critères adoptés par l'Assemblée Départementale pour l'équipement des zones d'activités, s'élèverait au maximum à 29 464,05 €, arrondi à 29 464 €, soit 15 % du coût restant à charge du maître d'ouvrage (déductions faites des autres aides s'élevant à 222 555,17 €).

<b><i>Subvention maximum proposée : 29 464 €</i></b>
--

**FDAI**  
**Zone Industrielle de la Doller à Burnhaupt le Haut**  
**Aide à l'équipement**

Bénéficiaire : Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach  
9 Place des Alliés BP 35  
68290 MASEVAUX

La Zone Industrielle de la Doller et du Soultzbach se situe au nord de la commune de Burnhaupt-le-Haut, au cœur d'un nœud routier majeur, à proximité du croisement des axes régionaux Nord-Sud (N83) et Est-Ouest (A36). Elle occupe une position géographique stratégique au regard des infrastructures régionales de transport. Cette localisation favorable a permis de nombreuses implantations d'entreprises industrielles dans la zone d'activités intercommunale depuis une trentaine d'années.

Désireuse de renforcer l'attractivité du site et d'assurer sa cohérence au regard des impératifs actuels d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a confié à l'ADAUHR la réalisation d'un diagnostic de la zone industrielle de la Doller. Sur la base des conclusions de cette étude, rendues en mars 2003, la Communauté de Communes a décidé d'engager un programme de requalification et d'extension de cette zone. Les surfaces concernées par ce programme représentent une superficie globale de 9,43 ha.

Par délibération du 2 mars 2005, le Bureau de la Communauté a confié la maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement solidaire constitué par les Cabinets SETUI et THALES.

Le montant prévisionnel de ce projet s'établit à 1 263 748,07 € HT, dont 609 811,02 € éligibles au titre du FDAI :

Etude préalable ADAUHR	48 340,00 €
Création de voirie	330 001,30 €
Assainissement eaux usées	61 252,66 €
Assainissement eaux pluviales	51 046,00 €
Adduction d'eau potable	65 992,20 €
Annonces légales	1 547,36 €
Mission coordination SPS	2 198,70 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	48 000,00 €
Honoraires géomètre	<u>1 432,80 €</u>
Total	609 811,02 €

Le plan de financement prévisionnel prévoit les aides suivantes :

- Région (contrat de pays)	42 000 €
- Europe (FEDER)	<u>222 680 €</u>
Total	264 680 €

Le montant restant à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach s'établit donc à 345 131,02 €.

.../...

Le montant de la subvention départementale, calculée à partir des critères adoptés par l'Assemblée Départementale, s'élèverait au maximum à 69 026,20 € (345 131,02 x 20 %), montant arrondi à 69 026 €, soit 20 % (taux majoré en vallée vosgienne) du coût restant à charge du maître d'ouvrage.

La Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du Conseil Général réunie en date du 4 avril 2006, a émis un avis favorable sur ce dossier pour un montant de 67 843 €. Notre intervention a été légèrement revue à la hausse en raison d'une réduction des fonds européens.

<b><i>Subvention maximum proposée : 69 026 €</i></b>
--

**FDAI**  
**Zone Industrielle de la Doller à Burnhaupt le Haut**  
**Soutien à l'aménagement paysager des zones d'activités**

Bénéficiaire : Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach  
9 Place des Alliés – B.P. 35  
68290 MASEVAUX

Désireuse de renforcer l'attractivité de la zone industrielle de la Doller et d'assurer sa cohérence au regard des impératifs actuels d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a décidé d'engager un programme de requalification et d'extension de cette zone.

Par délibération du 2 mars 2005, le Bureau de la Communauté a confié la maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement solidaire constitué par les Cabinets SETUI et THALES.

Dans le cadre de cette opération, qui concerne une superficie globale de 9,43 ha, sont prévus des travaux d'intégration paysagère : engazonnement, plantations d'arbres (tilleuls et érables) et d'arbustes (cotoneaster et charmilles) le long des voies de desserte.

En outre, il est prévu à l'entrée de la zone la mise en place d'un « totem » à structure en acier galvanisé de 9 mètres de haut, doté d'un éclairage (spots et projecteurs).

Le montant prévisionnel de ce projet, réparti comme suit, s'établit à 135 089,71€ HT :

Aménagements paysagers	88 639,35 €
Signalétique d'entrée de zone (totem)	<u>46 450,36 €</u>
Total	135 089,71 €

Le plan de financement prévisionnel prévoit les aides suivantes :

- Etat (contrat de pays)	20 000,00 €
- Europe (FEDER) pour le financement du totem	<u>8 184,55 €</u>
Total	28 184,55 €

Le montant restant à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach s'établit donc à 106 905,16 €.

Cette opération est éligible au titre du FDAI et le montant de la subvention départementale, calculée à partir des critères adoptés par l'Assemblée Départementale, serait plafonnée à 14 380 € (1 525 € x 9,43 ha).

La Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du Conseil Général réunie en date du 4 avril 2006, a émis un avis favorable pour cette demande.

**Subvention maximum proposée : 14 380 €**

**FDAI**  
**Soutien aux zones d'activités**  
**Syndicat Intercommunal pour la Zone Industrielle de GUEBWILLER-ISSENHEIM-SOULTZ**  
**Equipement**

Bénéficiaire :

Syndicat Intercommunal pour la Zone Industrielle de Guebwiller-Issenheim-Soultz  
Hôtel de Ville  
68360 SOULTZ

Dès 1994, afin de pouvoir accueillir des entreprises, le Syndicat Intercommunal pour la Zone Industrielle de Guebwiller-Issenheim-Soultz a mobilisé des terrains pour pouvoir répondre aux demandes d'implantations. Des travaux de viabilités ont été engagés.

Le Département est intervenu au titre du FDAI, notamment pour des travaux de viabilités et la mise en place d'un réseau d'assainissement à hauteur de 79 273,49 € en 1994 et pour un montant de 11 468 € en 2005.

Dans sa séance du 21 février 2006, le Comité directeur du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle de GUEBWILLER-ISSENHEIM-SOULTZ a décidé de poursuivre l'extension du réseau d'eau potable de la zone pour l'implantation d'autres entreprises et a sollicité à ce titre le Département du Haut-Rhin.

Le nouveau programme de travaux confiés à l'entreprise KNOBEL France à REGUISHEIM, s'établit à 20 767,35 € H.T. Les investissements consistent en la pose d'une nouvelle conduite d'alimentation en eau potable sur une longueur de 300 mètres pour permettre le branchement d'entreprises.

Le Syndicat Intercommunal ne bénéficiera d'aucune autre aide, hormis, le cas échéant, celle du Département.

Selon les critères départementaux et les documents produits à l'appui de la demande, cette opération est éligible au titre du FDAI sous forme de subvention qui s'élèverait au maximum à 3 115,10 € arrondis à 3 115 €, représentant 15 % du coût HT des travaux à charge du maître d'ouvrage.

***Subvention maximum proposée : 3 115 €***

**FDAI**  
**Soutien aux bâtiments-relais**  
**Extension de l'entreprise VISSAL à LINS DORF**

Présentation de l'entreprise

Créée en 1974, cette entreprise est spécialisée dans le négoce de la boulonnerie-visserie. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 9 M€ en 2006 et son capital est détenu à hauteur de 86 % par VISSAL HOLDING S.A. sise à PORRENTRU Y en Suisse.

Son effectif se compose de 29 personnes.

Présentation du projet

Cette PME envisage la construction d'un local de stockage et de conditionnement comprenant des bureaux sur une surface de 1 700 m<sup>2</sup>. Dans ce cadre, elle a sollicité le Département du Haut-Rhin au titre du FDAI (Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation).

Son programme immobilier est estimé à 800 000 € HT et devrait être accompagné de la création de 3 emplois d'ici 3 ans.

Ce dossier qui est suivi par le CAHR, a obtenu un avis favorable en Comité des Engagements d'Alsabail du 29 juin 2006.

S'agissant d'une extension, l'avance départementale pourrait s'élever à 120 000 €, représentant 15 % des investissements immobiliers, avance portée à 20 %, soit 160 000 € en cas de participation complémentaire de la Communauté de Communes du Jura Alsacien à hauteur de 5 %.